
MOTION POUR UNE RESOLUTION

PAR LA COMMISSION:

ENVI – Commission de l'Environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Face aux problèmes environnementaux et à la nécessité que chacun soit acteur de la lutte contre le changement climatique, comment l'Union européenne et ses Etats membres peuvent-ils encourager les établissements scolaires à devenir des acteurs de la lutte contre le changement climatique et de la sauvegarde de l'environnement ?

Soumise par : BISSOO Edwin, DAMOUR Hulric, GERAN Bryan, HASBROUCQ Loup, MANGIN Mathilde, OCHEM Marie, PAUGAM Clea, RANCŒUR Emma, RECHER Antoine, ROCHE Arielle, SANTANA Andrea, NICOLAS Carmen (Présidente de commission, FR), THOMIC Nina (Vice-présidente, AT)

Le Parlement Européen des Jeunes,

- A. Alarmé par le fait qu'en conséquence du changement climatique, la température moyenne mondiale est 0,85°C plus chaude qu'à la fin du 19ème siècle¹,
- B. Observant une détérioration de la situation environnementale mondiale causée par :
 - i) un effort insuffisant pour inclure correctement le recyclage dans la gestion des déchets,
 - ii) d'importantes émissions de gaz à effets de serre,
 - iii) des investissements dans les énergies renouvelables aux effets faibles,
- C. Gardant à l'esprit que l'UE ne dispose que d'une compétence d'appui en matière d'éducation au sein des Etats membres et n'a de ce fait aucune autorité pour harmoniser la législation nationale dans ce domaine,
- D. Conscient que les inégalités économiques entre les Etats membres de l'UE peuvent empêcher les pays les moins prospères de poursuivre une politique globale d'éducation au développement durable sans soutien financier,
- E. Constatant avec regret les pertes d'énergie au sein des institutions éducatives, particulièrement du fait de l'insuffisance de l'isolation des bâtiments scolaires et d'inefficacités dans le transport scolaire,
- F. Persuadé que l'éducation peut être un catalyseur dans le changement des mentalités et dans une conscience sociale accrue du développement durable qui sont nécessaires à une lutte effective contre le réchauffement climatique et la détérioration de l'environnement,
- G. Reconnaisant que de nombreux établissements scolaires ont déjà intégré le développement durable dans leurs activités, y compris la transition vers l'énergie solaire et les programmes de certification éco-responsable,
- H. Regrettant cependant que les établissements scolaires atteignant un haut niveau de développement durable ne représentent qu'une très faible minorité,

¹ Synthèse sur le changement climatique, Commission européenne, 2014

- I. Remerciant les mesures mises en place en France par la Ministre de l'Education Najat Vallaud-Belkacem pour l'année scolaire 2015/2016 telles que les 'éco-délégués'²,
 1. Appelle à la diffusion de l'information concernant la COP21³, notamment en intégrant des simulations et des débats dans les établissements scolaires ;
 2. Recommande la mise en place de programmes d'éducation aux enjeux environnementaux dès l'école maternelle ;
 3. Fait appel au Directeur Général de l'Environnement pour établir des normes et diffuser des bonnes pratiques relatives à l'optimisation de la consommation d'énergie dans les établissements scolaires ;
 4. Invite instamment les ministères de l'Education à introduire des voyages scolaires qui permettraient aux jeunes de mieux comprendre les enjeux environnementaux au travers de l'expérimentation et de l'interaction ;
 5. Soutient l'invitation d'experts issus de domaines variés à s'exprimer dans les institutions éducatives du cycle secondaire sur les problématiques liées à l'environnement ;
 6. Encourage les Etats membres à établir des partenariats public-privé dans le développement de moyens de transports plus écologiques vers et depuis les établissements scolaires au sein de l'UE ;
 7. Incite la Commission européenne à soutenir financièrement les cours d'enseignement secondaire relatifs aux innovations techniques en matière d'énergies renouvelables ;
 8. Soutient l'éducation à des gestes simples et quotidiens en faveur de l'environnement tels que le recyclage dans les établissements scolaires ;
 9. Encourage l'organisation de concours entre établissements scolaires qui seraient placés sous le thème de l'écologie aux niveaux local, régional, national et européen ;
 10. Incite la Commission du Développement régional à étudier les possibilités de diminution des inégalités régionales vis à vis des moyens alloués à l'éducation environnementale ;
 11. Demande aux ministères de l'Education des Etats membres d'implanter des espaces verts, des jardins potagers, des composts et des points de recyclage dans tous les établissements scolaires ;
 12. Insiste sur l'importance de mettre en valeur la consommation éco-responsable en intégrant des aliments biologiques, locaux et de saison dans les menus des cantines scolaires ;
 13. Recommande la création d'une fonction d'éco-ambassadeur dans chaque classe d'enseignement élémentaire et secondaire qui devrait promouvoir les comportements éco-responsables auprès de ses camarades ;
 14. Recommande en outre la participation régulière et obligatoire des enseignants à des formations aux enjeux environnements et aux innovations en matière de développement durable.

² Un éco-délégué est un élève élu dans chaque classe et qui est responsable de la promotion des problématiques environnementales.

³ La COP21 est une conférence qui réunira en décembre 2015 des responsables du monde entier à Paris pour discuter de nouvelles solutions intergouvernementales au changement climatique.